



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5246 du 04/05/2015

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Appel aux candidats, en qualité de stagiaires, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie-Bruxelles

Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel

Officiel subventionné

Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du 4/05/2015

Documents à renvoyer

Oui

Date limite : 21/05/2015

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appel aux stagiaires dans les CPMS

Destinataires de la circulaire

- Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Madame Colette DUPONT
Directrice générale a.i.

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la carrière des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

Objet : Appel aux candidats, en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez annexé à la présente un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge de ce 4 mai 2015 et contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces candidatures doivent être envoyées, par pli recommandé, **POUR LE 21 MAI 2015 AU PLUS TARD**, le cachet de la poste faisant foi (ce délai est un délai de rigueur), à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière des personnels
Bureau 3^E308
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES**

Les formulaires nécessaires à l'introduction des candidatures sont téléchargeables sur le site suivant:

www.wallonie-bruxelles-enseignement.be

Les membres du personnel qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de la présente sont invités à joindre celle-ci du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, au numéro de téléphone suivant :

02 / 413 20 29

Une adresse courriel est également à leur disposition :

recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous invite à assurer une large diffusion du présent appel auprès des membres du personnel de votre centre.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Colette DUPONT
Directrice générale a.i.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats, en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

* * *

L'arrêté royal du 27 juillet 1979 portant le statut du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux, modifié en dernier lieu par le décret du 11 avril 2014, prévoit, en son article 26, que l'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance d'emploi de la fonction à conférer.

Les emplois restés vacants, dans les fonctions de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux, après les réaffectations, les mutations, les compléments de charge et les extensions de nomination de l'année 2014-2015, figurent sur la liste ci-annexée.

1. Conditions d'admission au stage

Nul ne peut être admis au stage, s'il ne remplit les conditions suivantes :

1. [...];
2. être de conduite irréprochable;
3. jouir des droits civils et politiques;
4. [...];
5. être porteur d'un titre en rapport avec la fonction à conférer, tel que prévu à l'article 16 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 précité (http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/05574_008.pdf)
6. [...];
7. être en règle avec les dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
8. compter au moins 240 jours de service dans la fonction à conférer, à la date de l'appel aux candidats;
9. avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;
10. ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par la Communauté française ou un autre pouvoir organisateur ou d'une mesure de licenciement, d'une révocation ou d'une démission disciplinaire au cours ou à l'issue d'un stage lors d'un précédent exercice ;
11. ne pas avoir fait l'objet, durant l'exercice précédent celui au cours duquel l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable portant sur une période ininterrompue de désignation de six mois au moins. L'absence de rapport est favorable à l'agent.

2. Introduction des candidatures

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature sous pli recommandé au :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E308)
1080 BRUXELLES

le 21 mai 2015 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour chacune des fonctions de recrutement à conférer par admission au stage, les candidats qui ont fait régulièrement acte de candidature et qui remplissent les conditions requises sont classés selon le nombre de candidatures qu'ils ont préalablement introduites pour la fonction sollicitée, dans le respect des conditions prescrites par l'article 14 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979.

« En cas d'égalité du nombre de candidatures, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui, à la date limite fixée pour l'introduction des candidatures prévue par le présent appel, compte l'ancienneté de fonction la plus élevée dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En cas d'égalité d'ancienneté de fonction, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui compte, à la date précitée, l'ancienneté de service la plus élevée dans les centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En cas d'égalité d'ancienneté de fonction et de service, la priorité est accordée au membre du personnel technique le plus âgé. »

Les candidats sont admis au stage selon l'ordre de leur classement. Ils peuvent exprimer leur préférence pour un ou plusieurs emplois dans lesquels ils désirent être admis au stage.

Les membres du personnel technique sont admis au stage par Madame la Ministre à la date du 1^{er} septembre.

Ils sont tenus d'informer la Direction déconcentrée de Bruxelles-Capitale (Rue du Meiboom 18 à 1000 Bruxelles, à l'attention de Monsieur DEFER) qu'ils acceptent le stage; à défaut leur admission au stage sera annulée. Le délai de réponse est de 10 jours ouvrables à compter de la notification de l'admission au stage.

La durée du stage est d'un an lorsqu'il est effectué à prestations complètes. La durée d'un stage presté dans une demi-charge est de deux ans

A la fin du stage, le directeur du centre de l'Etat établit un rapport motivé sur la manière dont le stagiaire s'est acquitté de sa mission.

Ce rapport conclut à une proposition motivée de nomination du stagiaire à titre définitif ou à une proposition motivée de prolongation du stage, ou encore à une proposition motivée de licenciement.

Le stagiaire qui a accompli la durée du stage est nommé à titre définitif dans la fonction à laquelle il s'est porté candidat et à dater de la fin du stage, à moins que son licenciement ou la prolongation de son stage ait été proposée.

3. Forme de la demande d'admission au stage et documents à annexer

1. La candidature d'admission au stage sera rédigée sur une feuille de format A4, d'après le modèle approprié reproduit à la fin du présent appel.
2. Joindre à la demande :
 - a) **un extrait du casier judiciaire qui tient lieu du certificat de bonnes conduite, vie et mœurs (modèle 2 ou à défaut modèle 3) daté de 6 mois maximum;**
 - b) une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis;
 - c) un état des services, établi d'après le modèle reproduit ci-annexé;
 - d) un relevé des interruptions de service pour maladie, allaitement, etc..., établi d'après le modèle reproduit in fine du présent appel.

Ces documents permettent d'établir que les candidats réunissent les conditions requises. Ils doivent être annexés aux candidatures pour que celles-ci soient prises en considération.

Appel aux candidats , en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psychopédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux – Exercice 2015-2016.

Etat des services

Admission au stage à la fonction de :
Appel aux candidats du 4 mai 2015

Je soussigné(e),

NOM, prénoms.....

Né(e) le.....

domicilié(e) rue.....n°.....

à.....Code postal.....

adresse électronique.....

téléphone.....

déclare avoir rendu, dans les Centres P.M.S. organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
les services repris ci-après, limités à la date de publication au Moniteur Belge du 30 avril 2015

Centre	Fonction exercée	Date de début et de fin de chaque prestation		Nombres d'heures hebdomadaires	Nombre de jours

Date.....Signature,

Appel aux candidats , en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psycho-
pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux
Modèle du relevé des interruptions de service

Admission au stage à la fonction de :
Appel aux candidats du 4 mai 2015

Je soussigné(e),

NOM, prénoms.....
né(e) le.....
domicilié(e) rue.....n°.....
à.....Code postal.....
adresse électronique.....
téléphone.....
déclare que mes interruptions de service pour maladie, maternité, convenance personnelle, etc., sont
repris ci-après :

Type d'interruption	Date de début	Date de fin
	De chaque interruption	

Date :

Signature,

NB : Si le membre du personnel n'a pas eu d'interruption de service, il indique « néant » dans la colonne ci-dessus.

Appel aux candidats , en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux

Centres P.M.S. organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques

Je soussigné(e),

NOM, Prénom :

né(e) le

domicilié(e) :n°.....

à.....Code postal.....

adresse courrier électronique :

sollicite mon admission au stage à la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 4 mai 2015 aux emplois suivants :

<i>Emploi vacant</i>	Ordre de préférence (veuillez numéroter les emplois sollicités dans l'ordre de préférence, une case en gris signifie qu'il n'y a pas d'emploi vacant)		
	<i>36h*</i>	<i>18h+18h**</i>	<i>18h***</i>
<i>Zone de Bruxelles-Capitale</i>			
IXELLES :1			
MOLENBEEK : 1			
SAINT-GILLES : 1			
WOLUWE : 1			
<i>Zone du Luxembourg</i>			
MARLOIE (enseignement spécialisé) : 1			
<i>Zone du Hainaut</i>			
CHARLEROI : 1			
THUIN : 1			

*36h: emploi à horaire complet

** 18h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste (le candidat peut être admis au stage dans 2 emplois à mi-temps)

*** 18h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété (le candidat est admis au stage dans un seul emploi à mi-temps)

Appel aux candidats , en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux

Centres P.M.S. de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Emplois vacants d'auxiliaires sociaux

Je soussigné(e),

NOM, Prénom :

né(e) le

domicilié(e) :n°.....

à.....Code postal.....

adresse courrier électronique :

téléphone :

sollicite mon admission au stage à la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 4 mai 2015 aux emplois suivants :

Emplois vacants	Ordre de préférence (veuillez numéroter les emplois sollicités dans l'ordre de préférence, une case en gris signifie qu'il n'y a pas d'emploi vacant)		
Zone de Bruxelles-Capitale	36h*	18h+18h**	18h***
IXELLES : 1			
UCCLE : 1			
Zone de Liège	36h*	18h+18h**	18h***
FLEMALLE(enseignement spécialisé) : 1			
VERVIERS (enseignement spécialisé) : 1			

*36h: emploi à horaire complet

** 18h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste (le candidat peut être admis au stage dans 2 emplois à mi-temps)

*** 18h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété (le candidat est admis au stage dans un seul emploi à mi-temps)

Appel aux candidats , en qualité de stagiaire, à des emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux

Centres P.M.S. de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Emplois vacants d'auxiliaires paramédicaux

Je soussigné(e),

NOM, Prénom :

né(e) le

domicilié(e) : n°

à.....Code postal.....

adresse courrier électronique :

téléphone :

sollicite mon admission au stage à la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 4 mai 2015

Emplois vacants	Ordre de préférence		
	(veuillez numéroté les emplois sollicités dans l'ordre de préférence, une case en gris signifie qu'il n'y a pas d'emploi vacant)		
Zone de Bruxelles-Capitale	36h*	18h+18h**	18h***
UCCLE : 1			
Zone de Namur	36h*	18h+18h**	18h***
NAMUR : 1			
Zone de Liège	36h*	18h+18h**	18h***
SPA : 1			
Zone du Hainaut	36h*	18h+18h**	18h***
DOUR : 1			
TOURNAI : 1			

*36h: emploi à horaire complet

** 18h+18h: emploi à horaire incomplet ayant vocation à être complété si possible par un autre emploi à horaire incomplet au sein de la présente liste (le candidat peut être admis au stage dans 2 emplois à mi-temps)

*** 18h: emploi à horaire incomplet sans vocation à être complété (le candidat est admis au stage dans un seul emploi à mi-temps)